



Délibération 14 2025 04

Objet : Modification de la Charte des Conseils de quartier du 14^e arrondissement.

Exposé des motifs :

Mesdames, Messieurs,

Le 14^{ème} arrondissement est composé, dans le cadre du développement de la démocratie locale, de six conseils de quartier. Ils émanent de la loi du 27 février 2002 dite « Loi Vaillant ».

Les conseils de quartier sont ouverts à toutes celles et à tous ceux qui habitent, travaillent, étudient ou exercent une activité associative dans le 14^{ème} arrondissement, dès l'âge de 16 ans et sans distinction de nationalité. Ils visent à favoriser une citoyenneté active au plus près du lieu de vie ou d'activité de chacun·e.

Afin de renouveler la Charte adoptée au cours de la séance du Conseil d'arrondissement du 30 novembre 2021 (délibération 14 2021 24), qui arrive à terme en 2025, une large concertation a été engagée avec l'ensemble des acteur·rice·s du territoire (conseils de quartier, milieu associatif, habitant·e·s...) afin de recueillir les idées d'évolution et engager un travail de rédaction de la nouvelle charte.

Entre septembre et novembre 2024, plusieurs consultations ont été organisées avec les membres des conseils de quartier et leurs comités d'animation, dans le but d'intégrer leurs perspectives spécifiques. Le 9 octobre, la Mairie a présenté un bilan de la mandature précédente, suivi de trois ateliers participatifs en format world café. Ces ateliers ont permis une première phase de remontée d'informations et de réflexion collective sur les points forts et les axes d'amélioration de l'ancienne charte. Après analyse et prise en compte des contributions, une nouvelle proposition de charte a été présentée lors d'une réunion publique le 13 novembre. Lors de cette séance, les conseillères de quartier et les habitant·e·s présents ont eu l'opportunité de s'exprimer et de formuler leurs observations

Le processus de concertation a abouti à des avancées significatives dans la gouvernance locale. Une nouvelle Charte des Conseils de Quartier a été élaborée, précisant leurs missions et leurs modes de fonctionnement afin de mieux répondre aux attentes des habitants. De plus, les comités d'animation des Conseils de Quartier ont été renouvelés lors des premières « rencontres citoyennes » qui ont eu lieu le 30 novembre dernière, avec une attention particulière portée à la parité et à la diversité des profils des membres.

Ce travail collaboratif a permis le renouvellement de l'ancienne charte.

La nouvelle charte comprend certaines modifications mais conserve la volonté de faire des Conseils de quartier du 14^e arrondissement une instance autonome dans son fonctionnement et respectant les valeurs de la République et de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Il vous est ainsi proposé de voter pour la mise en place de cette nouvelle charte et de ses modifications.